



Forum de législation

La collaboration de l'administration aux travaux du Parlement

- Séparation des pouvoirs, mais étroite collaboration entre Parlement et administration
- Interdépendance et influence réciproque: entre pouvoirs et contre-pouvoirs, équilibres et tensions

Le « ventre législatif » ?



Forum de législation: La collaboration de l'administration aux travaux du Parlement, 24.06.2010
Monique Cossali Sauvain

et la force d'inertie de l'administration?



Collaboration de l'administration aux travaux des commissions parlementaires

a) projets du Conseil fédéral

b) initiatives parlementaires

a) Projets du Conseil fédéral: le travail de l'administration ne s'arrête pas à l'adoption du message

- droit de proposition du CF
- possibilités et limites du droit de faire des suggestions et accompagnement législatif
- collaboration plus intense en sous-commission et commission de rédaction

Problèmes particuliers:

L'administration peut prendre l'initiative pour:

- assurer la coordination avec d'autres projets ou services
- suggérer la correction de maladroresses, erreurs manifestes
- vérifier la qualité linguistique

b) Initiative parlementaire

Assistance technique et juridique:

- rôle passif: renseignement
- rôle actif: alerte
- s'abstenir de prises de positions politiques
- attentes: qui fait quoi?

quand impliquer les autres services?

- associer dès le début les autres services potentiellement concernés, coordonner
- consultation de l'OFJ et de la ChF

Penser à:

- existence d'une base constitutionnelle?
- violation de droits fondamentaux?
- Respect du droit international?
- le niveau législatif
- démarches déjà entreprises au niveau fédéral et cantonal, projets en cours, décisions antérieures, etc.

Problèmes

- divergences quant aux attentes, pressions
- « dédoublement de la personnalité »

Mais aussi une chance...

- Possibilité d'influencer de manière autonome un projet, d'être « créatif »...(dans des limites)

En conclusion:

- travailler de manière constructive
- rester conscient des limites de son rôle
- assurer ses arrières!

Exkurs: motions et postulats

Problèmes pratiques